

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

VAYAKEL-PÉKOUDÉ

Au début de la *Paracha* de *Vayakhel*, *Moché* rapporte aux *Béné Israël* le Commandement Divin: «*Pendant six jours, le travail sera fait, et le septième jour sera sacré, un Chabbath de repos pour D-ieu*» (Chémot 35, 2). La condition pour observer correctement le *Chabbath*, conformément à la Volonté de D-ieu, est tout d'abord de reconsidérer les six jours de la semaine: «*Pendant six jours, le travail sera fait.*» Remarquons que le Commandement n'est pas: «*Six jours tu travailleras.*» Le verset ne nous demande pas de travailler dur. Il dit: «*Pendant six jours, le travail sera fait*» considérant que le travail se fait par lui-même. Vous n'avez pas besoin de produire des efforts superflus et d'investir tant de votre énergie, nous dit la Thora. Mais, votre travail sera accompli par un effort minime. C'est une bénédiction spéciale que D-ieu a accordée au Peuple Juif. Nos sages affirment: «*Lorsque le Peuple d'Israël fait la Volonté de Hachem, leur travail est fait par les autres*» (voir *Bérakhot* 35b). Là est donc le sens du verset «*Pendant six jours le travail sera fait.*» Cela représente une leçon pour chaque Juif. Un Juif doit travailler pour vivre et nourrir sa famille, mais c'est seulement avec ses facultés externes qu'il doit s'investir dans ce but. Ainsi, il est écrit dans les *Psaumes*: «*C'est à la fatigue de tes mains que tu mangeras, heureux tu seras*» (*Téhilim* 128, 2). L'homme sera heureux si c'est uniquement avec ses «mains» qu'il s'implique dans son travail, réservant ainsi son cœur

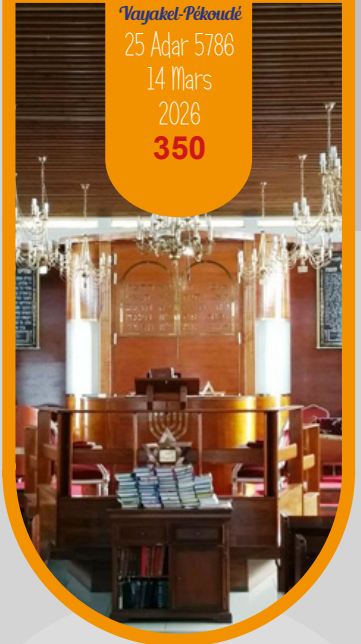
et sa tête, ses sentiments et sa pensée, pour des matières plus essentielles: L'étude de la Thora et la pratique des *Mitsvot*. Le Juif ne doit jamais s'investir totalement dans ses affaires. C'est «la bénédiction d'Hachem qui rend riche» (*Proverbes* 10, 22). La réussite d'un homme ne correspond pas aux efforts produits. Ses efforts créent seulement le réceptacle dans lequel la bénédiction Divine sera donnée. C'est pourquoi, le Juif doit réserver son intellect et son énergie pour des valeurs spirituelles, laissant ainsi l'impression que ses affaires se gèrent par elles-mêmes. C'est en envisageant le travail de cette façon que l'on peut s'assurer que le *Chabbath* sera observé correctement, car le Juif est alors capable de mettre de côté ses problèmes matériels et se consacrer entièrement au jour du repos. Si un homme est préoccupé pendant la semaine par son travail, son *Chabbath* est dérangé par son anxiété: «*Comment gagner plus d'argent? Que devrai-je acheter et vendre?*» Il lui est difficile de se libérer du Monde matériel. Ainsi, «*pendant six jours le travail sera fait*» signifie que l'homme entreprend les préparatifs préalables pour que «le septième jour [soit] sacré.» De cette manière, tous les jours de la semaine ont un caractère de *mini-Chabbath* et le *Chabbath* lui-même se trouve, alors, enrichi d'une dimension encore plus haute: «*Chabbath Chabbathon, le Chabbath des Chabbath,*» repos des repos.

Collel

Quelle relation relie tous les mots ayant pour racine commune PaKaD, racine du nom de notre Paracha PéKouDé?

Le Récit du Chabbat

Quand Rav Chemouel Eidels, le *Maharcha*, exerçait les fonctions de rabbin à Ostrog, en Pologne, il y fonda une *Yéchiva*. Des étudiants y affluèrent de toutes parts, si bien que le bâtiment occupé par cette institution devint rapidement insuffisant à la contenir.



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 18h34
Motsaé Chabbat: 19h41

- 1) On commence à étudier les *Hala'hot* relatives à *Pessa'h*, trente jours avant *Pessa'h*. Il est une coutume d'acheter du blé (ou de collecter des paniers ou de l'argent) que l'on distribuera aux pauvres pour les besoins de la fête. Toute personne qui habite dans une ville au moins douze mois doit contribuer à ce fond. Durant tout le mois de *Nissan* on ne dit pas les *Ta'hanounim*. De même, on ne décrète pas de jeûne sur la collectivité pendant le mois de *Nissan*, excepté le jeûne des premiers-nés (la veille de *Pessa'h*). Cependant, lorsqu'il s'agit du jeûne que l'on observe pour la date anniversaire du décès d'un père ou d'une mère, il faut le maintenir, même durant le mois de *Nissan*.
- 2) Pendant le mois de *Nissan*, on n'a pas le droit de prononcer une oraison funèbre (*Hesped*), hormis pour un Sage. Ce mois étant un mois de joie, par extension, on ne se rendra pas au cimetière pour ne pas être attristé ce jour-là.
- 3) Celui qui sort pendant le mois de *Nissan* et voit des arbres qui bourgeonnent fait la bénédiction suivante: «*Béni soit-tu, Eternel notre D-ieu, Roi du monde, qui ne prive de rien Son Monde, et y a créé de belles créatures et de beaux arbres afin que les êtres humains en profitent*» (voir *Bérakhot* 43b). Les femmes doivent également prononcer la bénédiction des arbres en fleurs. A priori, on remplira la *Mitsva* le premier jour du mois de *Nissan* au matin après la prière, pour montrer notre zèle à l'accomplir. On s'efforce aussi de réunir un quorum de dix personnes au moins pour réciter ensemble la bénédiction accompagnée de tout le rituel imprimé dans les livres de prière.

לעילוי נשמות

à Josiane Esther Soria Bat Sim'ha à Sarah Bat Nouna à Yaacov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénais à Ra'hamim Raymond Ben Esther Zuili
à Fortune Messaouda Bat Aïcha à Juliette Léa bat Sassia Shachouna à Léonie Dabia Bat Julie Débora

Les responsables de la communauté décidèrent de faire construire un nouvel immeuble, beaucoup plus spacieux que le premier, et ils lancèrent une campagne pour réunir des fonds. Un des habitants de la localité, un homme juste et humble, rendit secrètement visite à l'administrateur de la campagne, et lui annonça sous le sceau du secret qu'il voulait prendre à sa charge la pierre angulaire de la nouvelle construction, mais sans que personne ne le sache. Il lui demanda donc de lui acheter anonymement le jour de la mise aux enchères des honneurs, pour la somme considérable de cinq cents roubles d'argent. Suite à cette démarche, l'administrateur annonça, le jour venu, l'enchère de cinq cents roubles. Leur curiosité ayant été piquée au vif, les gens insistèrent auprès de celui-ci, mais en vain, pour qu'il leur révèle le nom de ce généreux donateur. Le bienfaiteur, évidemment, ne pouvait pas accepter l'honneur de poser lui-même la pierre angulaire sans révéler son identité. Aussi chargea-t-il le l'administrateur de demander au Maharcha de le faire à sa place. Fort impressionné par cette contribution et par la façon dont elle avait été offerte, le Maître voulut rencontrer le donateur en toute discrétion. «Qu'est-ce qui vous a incité à agir ainsi?» Lui demanda-t-il, quand ils furent mis en présence. «Je ne suis pas très riche, répondit l'homme, mais je n'ai pas d'enfant qui me succédera. J'ai donc estimé qu'il convenait de consacrer la majeure partie de ce que je possède à la nouvelle Yéchiva.» Le Maharcha écouta gravement, et il lui dit: «Le Talmud nous enseigne que, 'suite à la consécration du Temple, toutes les femmes ont conçu et ont donné naissance à un fils'.» «Puissiez-vous, par le mérite de la grande Mitsva que vous venez d'accomplir, donner naissance à un fils! Et puisse votre fils venir étudier dans la Yéchiva à la construction de laquelle vous avez si généreusement contribué!» Cette bénédiction fut exaucée: Quelques temps plus tard, le donateur devint père d'un garçon. Quand celui-ci grandit, il voulut qu'il recueille à la Yéchiva l'enseignement du Maharcha. Mais l'enfant était encore trop jeune, la demande fut rejetée. L'homme se précipita aussitôt chez le Maître et lui rapporta que les administrateurs avaient refusé son fils. Se souvenant de sa promesse, le Maharcha insista pour qu'il soit accueilli...

Réponses

Le nom de notre Paracha, פקודי Pékoudé (les comptes), fait référence au décompte des Offrandes apportées par les Béné Israël pour la construction du Michkane. La racine פקד (PaKaD) du mot Pékoudé est interprétée de différentes manières dans la Thora: se souvenir, délivrer, punir, compter, réparer, s'unir, commander, être absent («On remarquera ton absence car ta place sera vide, ופקדתי [VéniFKaDti Ki YPaKeDti] - Samuel I, 20, 18), nommer («Que Pharaon avise à ce qu'on nomme des commissaires ופקד פקדיו [VéyafKeD PéKiDim] dans le pays» - Béréchit 41, 34) et déposer («Et la nourriture sera une provision ופקדון [LéPiKaDone] pour le pays» - Béréchit 41, 36). Essayons de tisser un lien entre les premiers termes apparentés. La première fois où apparaît la racine פקד [PaKaD] dans la Thora est à propos de Sara Iménou: «Et l'Éternel s'était souvenu פקד [PaKaD] de Sara...» [pour lui donner un enfant] (Béréchit 21, 1). Ainsi, le terme פקד va suggérer l'idée de délivrance, comme il est dit communément à propos de l'accouchement d'une femme [voir **Rachi** - à noter que Sara donna naissance à Its'hak, le Patriarche qui personnifie la Guéoula: יצחק [Its'hak] et קץ חי [Kets 'Haï] («fin de l'Exil» vivant) sont formés des mêmes lettres]. La délivrance est justement annoncée à travers le mot פקד [PaKaD], comme il est dit: «Yossef dit à ses frères: Je vais mourir. Sachez que le Seigneur vous délivrera פקד פקד [PaKaD YFKoD] ...» (Béréchit 50, 24), ou encore: «Va [Moché] rassembler les anciens d'Israël et dis-leur: L'Éternel... m'est apparu en disant: Je vous délivrerai פקד פקדתי [PaKoD PaKaDti] ...» (Chémot 3, 16). Nous pouvons maintenant comprendre le lien entre le nom de notre Paracha, פקודי Pékoudé (les comptes) et la délivrance. En effet, la finalité de la délivrance d'Égypte fut de faire résider D-ieu au sein du Peuple Juif: «Et ils Me construiront un sanctuaire, pour que Je réside au milieu d'eux» (Chémot 25, 8). Aussi, explique le Zohar [II, 222b], Moché Rabbénou, qui fut mandaté pour accomplir la promesse «Je vous délivrerai פקד פקדתי [PaKoD PaKaDti], devait aussi réaliser le décompte des Offrandes du Michkane: «Tels sont les comptes פקדתי (Pékoudé) du Tabernacle, Tabernacle du Témoignage, qui fut compté פקד [PouKaD] par la bouche de Moché» (Chémot 38, 25), condition nécessaire pour attirer la bénédiction consistant à faire résider la Chékhina au sein d'Israël [voir **Sfat Emet**]. L'attachement entre D-ieu et le Peuple Juif, au cours des siècles, passe par l'acceptation de la Royauté divine et des Commandements divins. Aussi, le terme פקודי (PiKouDé - Commandements) du verset: «Les Commandements פקדתי de D-ieu sont droits, ils réjouissent les cœurs» (Téhilim 19, 9), est-il à rattacher au nom de notre Paracha: פקודי (Pékoudé - les comptes). Ainsi, faire résider la Présence divine פקדתי (Pékoudé) en nous, consiste au préalable à accepter Ses préceptes avec joie פקדתי (PiKouDé) [Sfat Emet]. Cette union emplit d'amour entre D-ieu et Israël à dû être renforcée au moment de la destruction du Temple (malgré le fait que le Peuple en était responsable), afin d'octroyer au Peuple Juif les forces nécessaires de surmonter l'Exil tout en restant attaché à Sa royauté et à Ses préceptes. Aussi, nos Sages ont-ils enseigné: «L'homme [D-ieu] est tenu de s'unir פקדתי [LiFKoD] avec femme [Israël] au moment où il sort en voyage [l'Exil]» [Yébamot 62b]. C'est pour pourquoi, les Chérubins, situés au-dessus de l'Arche, se sont inhabituellement entrelacés (signe d'amour profond entre D-ieu et Israël) au moment où l'ennemi est entré dans le Sanctuaire (le début de l'Exil) [voir **Yoma 54b** et **Drachot du Béné Issakhar** sur **Ticha BéAv**]. Cette union fusionnelle entre D-ieu et Israël a culminé lors du Don de la Thora, mais a été ternie à la suite de la faute du Veau d'Or. Aussi, Hachem a-t-il annoncé: «Et le jour où j'aurai à sévir, Je leur demanderai compte ופקדתי פקדתי [PoKDi OuPaKaDti] de ce péché.» (Chémot 32, 34). La construction du Michkane, appelé «Tabernacle du Témoignage», témoigne qu'Hachem a finalement pardonné au Peuple la faute de Veau d'Or. Aussi, le décompte des Offrandes par Moché Rabbénou a-t-il eu pour effet de réparer la désunion causée par la faute, comme l'enseigne le Zohar [II, 222a]: «[Les Comptes פקדתי (Pékoudé)], par l'intermédiaire de Moché, ont tout réparé [ItPaKeD] ככלא אתתקן [voir **Ben Ich 'Haï**]. Les comptes du Michkane (פקדתי Pékoudé) ont atténué la sévérité du châtement ופקדתי פקדתי [PoKDi OuPaKaDti], et quand bien même ils récidiveront (et ce fut le cas à deux reprises), seuls «Les pierres et les bois» ne leur seront «confisqués» (NitMaChKeN qui dérive de Michkane); c'est ce rappel (PiKouD) que Moché a voulu leur enseigner [voir **Kli Yakar**]



La perle du Chabbath

Il est écrit au début de la Paracha de Vayakel [consacrée à la construction du Michkane]: «Pendant six jours on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu שבת שבתון en l'honneur de l'Éternel...» (Chémot 35, 2). **Rachi** commente: «L'interdiction du travail pendant le Chabbath est mentionnée avant l'ordre de construire le Tabernacle, ceci pour souligner que ce travail ne repousse pas le Chabbath». La même observation avait été faite par l'exégète français précédemment (Chémot 31, 13): «Bien que vous poursuiviez votre travail avec empressement et zèle [pour construire le Tabernacle], ne repoussez pas le Chabbath à cause de lui...» A ce propos, le Rav Its'hak Abravanel a formulé les remarques suivantes: «Étant donné que D-ieu avait donné l'ordre de construire le Michkane et que ce dernier avait pour but de manifester le lien entre Hachem, le Peuple et Sa Présence au milieu de lui, on aurait pu en venir à penser que l'œuvre du Tabernacle devait prendre le pas sur toutes les autres activités prescrites par la Thora et, à plus forte raison, sur l'arrêt du travail le Chabbath. L'action est en effet d'une plus grande valeur que l'arrêt de l'activité et le repos, à plus forte raison lorsque cette action est mise au service d'une œuvre ayant un tel caractère de sainteté. De ce fait, les Enfants d'Israël auraient pu penser que la construction de Tabernacle, ce témoin vivant de la Présence Divine parmi le Peuple, repoussait le Chabbath et que le témoignage qu'apporte sur ce même point le jour du Chabbath paraissait désormais superflu. C'est pourquoi la Loi du Chabbath se trouve plusieurs fois répétée en rapport avec la construction du Tabernacle. La Thora veut nous faire entendre que le Chabbath ne devait pas lui céder le pas, mais continuer à être observé.» On peut par ailleurs expliquer par la parabole suivante, pourquoi Moché a exhorté le Peuple à garder les Préceptes de Chabbath, avant de leur enseigner la construction du Michkane: «Un roi voulait se faire construire un nouveau palais. Il convoqua les meilleurs architectes et s'entretint avec eux pendant des heures et des heures. Il leur donna des instructions détaillées sur le plan de la splendide construction qu'il avait en tête: des pièces spacieuses, un toit en forme de tour, des portails à l'entrée et un intérieur luxueux. La reine remarqua avec peine qu'il pensait jour et nuit à son nouveau palais. Au cours de l'une de ses réunions avec les architectes, elle se glissa dans la pièce et se plaignit: 'Tu es tellement préoccupé par tes plans que tu ne penses plus du tout à moi'. Le roi reconnut qu'elle avait raison. Il ordonna immédiatement que l'on organise une fête, le lendemain en honneur de la reine» [Midrache Hagadol 35]. De la même manière, le Chabbath se plaignit à Hachem: «Tu m'as sanctifié parmi les six jours de la Création. A présent les Juifs risquent de me profaner parce qu'il aime tellement le Michkane qu'ils sont en train d'ériger pour Toi». Hachem recommanda donc à Moché de bien insister auprès du Peuple, pour que les Lois du Chabbath ne soient pas négligées à cause du Michkane. La sainteté du Chabbath prime jusqu'aux travaux nécessaires à la construction du sanctuaire [les «trente-neuf interdictions» du Chabbath découlent des trente-neuf travaux effectués pour la construction du Michkane]. Ceux-ci devront être suspendus ce jour-là quels que soient le zèle et l'ardeur des hommes, à pourvoir à leur exécution. Les raisons qui militent en faveur de la primauté du Chabbath nous font comprendre que si le Sanctuaire ou le Temple permettent aux Enfants d'Israël de s'élever et de gravir jusqu'aux suprêmes échelons d'une vie sanctifiée, leur absence ou leur disparition (destruction) conduit certainement à une grave déchéance de leur niveau moral (l'Exil). Néanmoins elle ne signifie pas pour autant la rupture de l'alliance avec D-ieu. En revanche, le Chabbath demeure le signe perpétuel et invariable de l'alliance de l'Eternel et de son Peuple, qui accompagne ce dernier en tout lieu et en tout temps, à travers toutes ses pérégrinations et ses vicissitudes. C'est le Chabbath qui maintient Israël en tant que «Goy Kadoch» (Nation sainte), même dans sa dispersion au milieu des Nations.